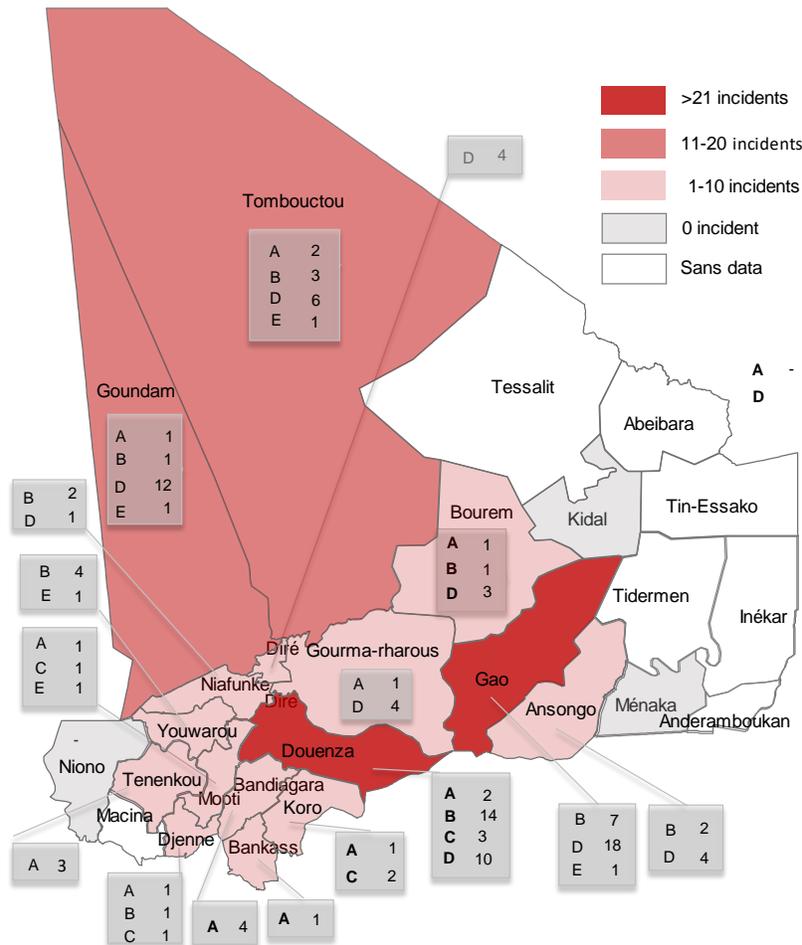


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION

N°09

SEPTEMBRE 2019



A. Droit à la vie: Assassinat, Meurtre

B. Atteintes à l'intégrité physique ou psychique: Disparition forcée, Torture, Coups et blessure, Menace

C. Atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne : Arrestation illégale, Séquestration de personnes, Prise d'otage, Enlèvement, Traite, Servitude

D. Droit à la propriété : Extorsion, Occupation illicite des biens, Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières, Pillage, Incendie volontaire, Taxes illégales, Vol

E. Violences basées sur le genre: Mariage précoce, Outrage public à la pudeur, Mutilation génitale féminine, Agression sexuelle, Harcèlements sexuel, Discrimination sociale et économique, Lévirat forcé, Violence psychologique, Pratique néfaste

F. Violence sexuelle liée au conflit (MARA): Viol, Esclavage sexuel, Prostitution forcée, Mariage forcé, Grossesse forcée, Autre grave forme de violence sexuelle

G. Atteintes aux droits des enfants: Exploitation économique d'un enfant, Mariage forcé d'un enfant, Violence et torture sur un enfant, Abus sexuel d'un enfant, Exploitation sexuelle d'un enfant, Trafic d'enfant

H. Violations graves commises à l'encontre d'enfants (MRM): Recrutement et utilisation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Meurtre et mutilation d'enfants par les forces armées ou groupes armés, Viol et autre forme de violences sexuelles graves par les forces armées ou groupes armés, Enlèvement par les forces armées ou groupes armés, Attaque/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées ou groupes armés, Blocage ou refus de l'aide humanitaire à destination des enfants

sanogcs@unhcr.org | DENA@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU, MOPTI et SEGOU

I. Aperçu de l'environnement sécuritaire et de protection du mois dans les régions du nord et du centre

L'environnement de protection des populations civiles reste précaire dans toutes les régions couvertes par le monitoring de protection. Pour ce mois de septembre, il a été marqué par des manifestations populaires (marches pacifiques, soulèvements et setting) organisées pour attirer l'attention des autorités sur la situation sécuritaire caractérisée par la criminalité et le banditisme dans les centres urbains, en milieu rural et surtout sur les axes routiers, mais aussi pour faire certaines revendications (Tombouctou, Gao et Ménaka), notamment la sécurisation des axes routiers pour la libre circulation des personnes et de leurs biens, l'accès à l'éducation pour les enfants, l'entretien et l'expansion des infrastructures et l'amélioration de l'accès à la santé.

A Gao ville, il a été constaté pendant le mois sous revue que malgré les nombreuses patrouilles des FAMAs dans les rues, des incidents de protection sont toujours enregistrés. Le même constat a été fait dans les cercles de Bourem et d'Ansongo, où les populations subissent de nombreuses violations de droits humains dont entre autres des cas d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, des cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne et des cas d'atteintes au droit à la vie.

Dans la région de Ménaka, les humanitaires font l'objet de cambriolages à leurs domiciles par des personnes armées non identifiées. En outre, de nombreux autres incidents touchent les populations civiles, notamment les braquages à mains armées sur les axes routiers.

Quant à la région de Kidal, la situation est relativement calme et moins de violations des droits de l'homme sont rapportées à cause de l'occupation des populations sur les sites miniers.

Dans la région de Mopti, une flambée des tensions communautaires a été constatée, précisément dans les cercles de Douentza, Bandiagara, Bankass et Koro, qui ont été le théâtre de nombreuses violations des droits humains. Le cercle de Douentza s'est démarqué et a enregistré plus de la moitié des violations enregistrées dans toute la région dont entre autres des cas d'assassinats, des cas de coups et blessures suite à des attaques ciblées de personnes armées non identifiées contre les véhicules de transports sur la RN16 et d'autres axes secondaires, des cas d'enlèvements touchant les humanitaires et les forces armées (cas de l'enlèvement des membres du Mécanisme Opérationnel de Coordination MOC à bord d'un bus de la compagnie Sonéf le 2 septembre) et des cas de vol de bétail. Quant au cercle de Bandiagara, en plus des cas d'assassinats rapportés, la spécificité, ce sont les attaques perpétrées par des personnes armées non identifiées et des chasseurs ciblant les villages, faisant plusieurs pertes en vies humaines et du bétail emporté. Des mouvements de populations ont aussi été observés dans les cercles de Bankass et de Mopti (Socoura), suite aux attaques de villages ou à des menaces perpétrées par des personnes armées non identifiées. Des cas d'enlèvements ciblant les leaders communautaires ont été également enregistrés dans ledit cercle. Par ailleurs, dans le cercle de Koro, une explosion d'EEI dans les salles de classe de l'école de Banran (commune de Dioungani) perpétrée par des personnes armées non identifiées a été enregistrée le 21 septembre. Il faut aussi signaler un grave incident faisant cas de l'explosion d'un EEI au passage d'un bus de la compagnie de transport Sonéf à Douentza (Boni), ayant occasionné la mort de 20 civils le 3 septembre et les attaques de Boulkessi/Mondoro à la fin du mois avec 38 soldats maliens du G5 Sahel tués et qui ont suscitées manifestations dans le pays.

A Ségou, plus précisément à Niono, des heurts entre populations civiles et les forces de sécurité ont dégénéré et ont occasionné le saccage du commissariat de polices, des véhicules saccagés et l'assassinat du commissaire de police et un civil le 19 septembre.

Dans la région de Tombouctou, la criminalité et le banditisme récurrents ont engendré une série de tensions dans la ville, qui ont causé des pertes en vies humaines, des blessés, des dégâts matériels et des mouvements de populations. En effet, des ménages se sont déplacés vers les localités de Nibkit, Likrakar, Agouni (commune de Salam/cercle de Taoudéni) et Teherdjé (commune de Ber/cercle de Tombouctou). Les axes routiers reliant Tombouctou et les autres localités se sont avérés impraticables pour la population civile par manque de sécurité. Plusieurs incidents ont été rapportés, particulièrement sur l'axe Tombouctou-Goundam, touchant les civils et les

forces armées maliennes. L'insécurité est aussi présente dans la commune urbaine de Tombouctou, où on note des cas d'atteintes au droit à la vie et des cas d'atteintes au droit à la propriété (notamment le cas des deux véhicules blindés du PAM extorqués le 22 septembre et celui d'une ONG, extorqué dans le village de Madiakoye, commune de séréré). La menace terroriste est toujours présente, avec des cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique et/ou psychique exercés par des présumés radicaux contre des civils rapportés dans la localité de Soumpi (cercle de Niafouké). Aussi, des cas d'enlèvements de personnes ont été rapportés dans les localités de Gossi, Agoudoud, Banikane (cercle de Gourma-Rharous), Tambaz-Sidi (commune de Léré, cercle de Niafouké) et dans la commune urbaine de Tombouctou. C'est ainsi que le maire de la commune rurale de Banikane ainsi qu'un autre civil ont été enlevés respectivement les 3 et 5 septembre 2019, mais ont été libérés par leurs ravisseurs, de même que deux agents de santé ont été enlevés à Tombouctou-ville (quartier Abaradjou) le 14 septembre et ont aussi été libérés.

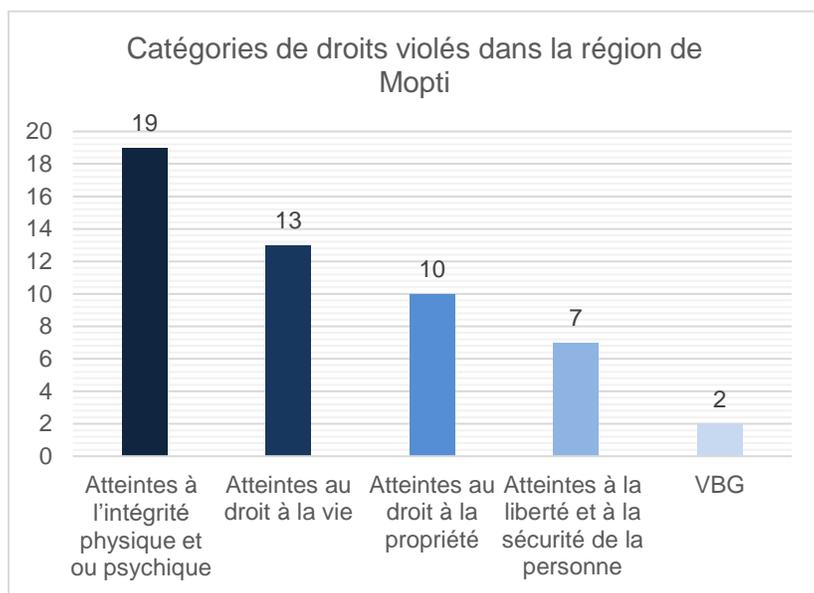
II. Analyse des tendances des incidents par région

127 incidents de protection ont été collectés par les moniteurs de protection dans les régions de Mopti (40%), Tombouctou (31%) et Gao (29%). En août, 104 incidents de protection avaient été rapportés dans les mêmes régions, soit une hausse de 23 cas. Ces incidents sont constitués majoritairement d'atteintes au droit à la propriété (48%), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (25%) et d'atteintes au droit à la vie (14%). L'annexe 1 ci-jointe donne tous les détails par région.

108 autres incidents de protection ont été rapportés par les moniteurs au travers des rapports flash pendant le mois dans les différentes régions couvertes par le projet. Ceux-ci ne sont pas documentés et donc pas pris en compte dans le présent rapport. Ces rapports flash sont en grande partie des incidents relatant des faits d'extorsion, de vol (Tombouctou, Gao et Ménaka), d'enlèvement de personnes et d'assassinats (Mopti).

1) Région de Mopti

5 catégories de droits ont été violées dans la région de Mopti, soit 51 incidents de protection, ce qui constitue une légère hausse de 3 cas par rapport au mois d'août. Ces incidents sont constitués à 37% d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique, 25% d'atteintes au droit à la vie, 19,5% d'atteintes au droit à la propriété. Les 18,5% restant sont des cas d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (13,5%) et de VBG (5%).



Le profil des victimes des violations de droits humains fait état de 98% des incidents à l'encontre des résidents et 2% des PDI.

1 femme et 7 enfants (2 garçons et 5 filles) ont été touchés par les violations de droits humains, soit 15,5% des incidents enregistrés de la région. Les catégories de droit violé ont été les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (1 femme, 3 filles et 1 garçon), les VBG (2 filles) et les atteintes au droit à la vie

(1 garçon).

(1 garçon).

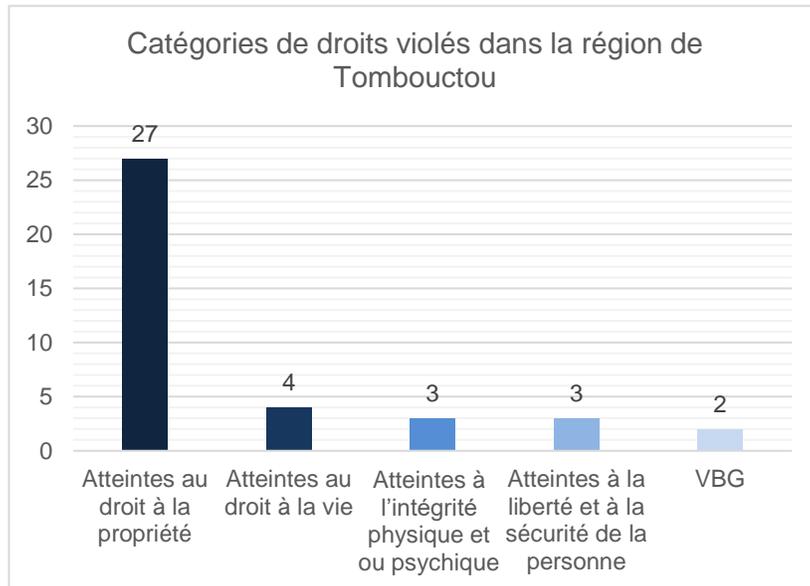
La majorité des présumés auteurs des violations de droits humains dans la région est constituée à 80% de personnes armées non identifiées et à 6% de GSIM/JNIM (AQIM / Katiba Al-Mourabitoune / Ansar Al-Dine / Katiba Macina-FLM). Les autres 14% sont l'œuvre d'individus (4%), de personnes armées non identifiées appartenant à un groupe extrémiste (4%), de Dana Amassagou (2%), de civils (2%) et de la AAA Katiba (2%).

En termes de violations de droits humains, la région de Mopti demeure toujours la principale région touchée depuis le début de l'année, bien que la répartition entre les régions soit pour une fois plus équilibrée. Le cercle

de Douentza reste particulièrement visé (depuis février). Cela s'explique par la présence en nombre de personnes en arme (groupes armés et milices). Les violations de droits sont en général constituées d'atteintes au droit à l'intégrité physique et/ou psychique et d'atteintes au droit à la vie, démontrant que la région est majoritairement touchée par le conflit intercommunautaire qui cible des particuliers.

2) Région de Tombouctou

5 catégories de droits ont été violées dans la région, soit 39 incidents de protection, ce qui constitue une hausse de 9 cas par rapport au mois d'août. Ces incidents sont constitués à 69% d'atteintes au droit à la propriété. Les



31% restant sont constitués d'atteintes au droit à la vie (10%), d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (7,5%), d'atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne (7,5%) et de VBG (6%).

Le profil des victimes fait état de 90% des violations à l'encontre des résidents, 5% des PDI, 2,5% des rapatriés et 2,5% des PDI retournées.

1 femme et 1 fille ont été touchées par les atteintes au droit à la propriété, soit 5% des violations collectées dans la région.

Les présumés auteurs des violations des droits humains sont constitués à 87% de personnes armées non identifiées et 13%

d'individus. La forte prévalence des extorsions et vols parmi les incidents démontre le haut taux de banditisme, lié à la faible présence de l'Etat.

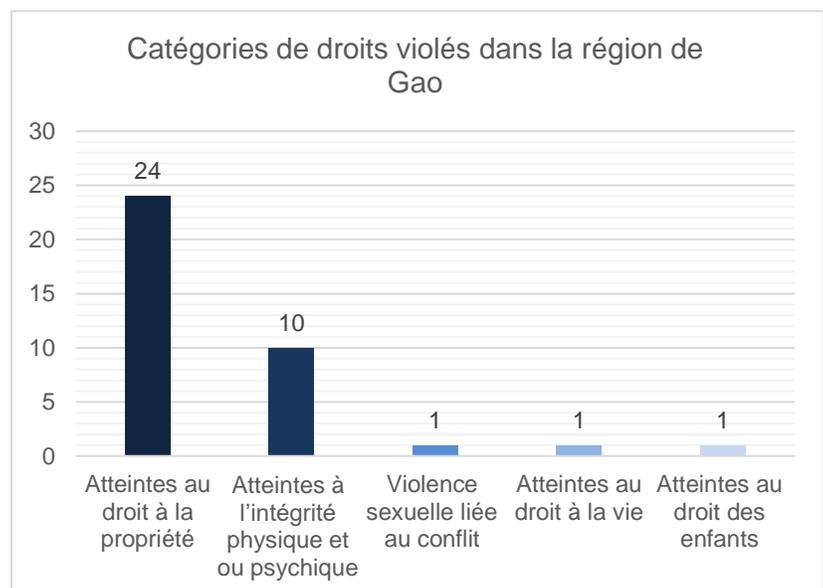
3) Région de Gao

5 catégories de droits ont été violées dans la région de Gao, soit 37 incidents de protection, ce qui constitue une hausse significative de 11 cas par rapport au mois précédent. Les atteintes au droit à la propriété constituent plus de la moitié de ces incidents (65%). Elles sont suivies par les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (27%). Les 8% restant sont les atteintes au droit à la vie (4%) et les atteintes au droit des enfants (4%).

Le profil des victimes fait état de 92% des violations à l'encontre des résidents et 8% des PDI.

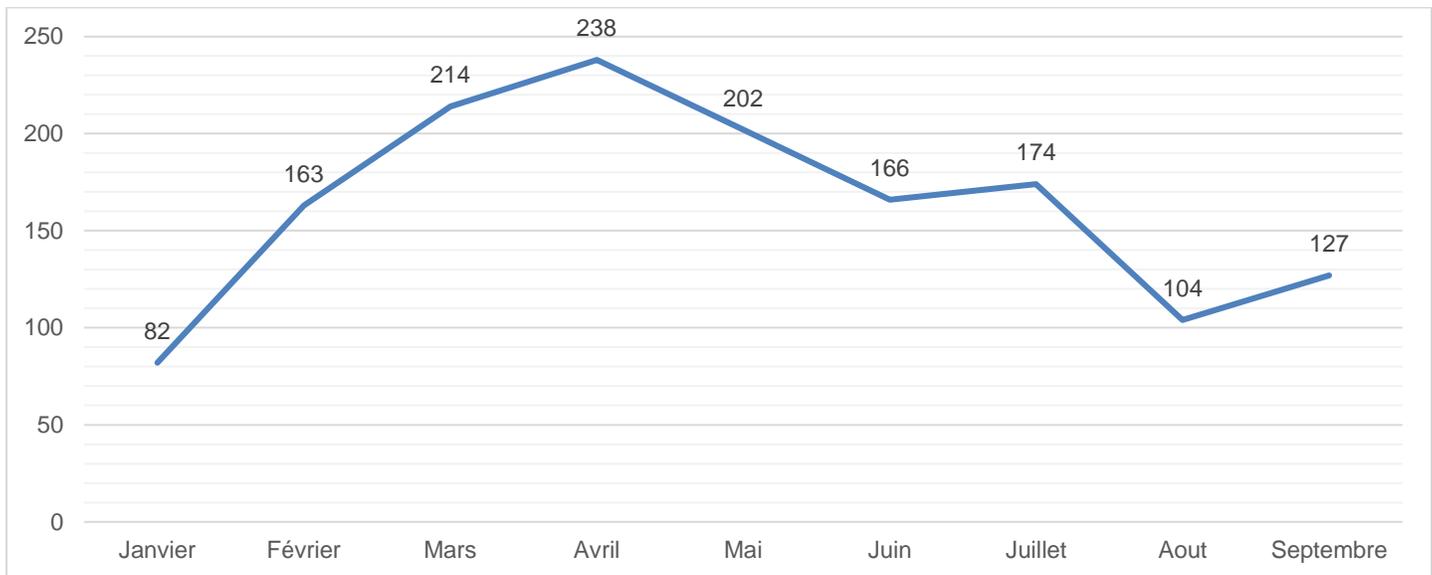
2 femmes, 2 filles et 1 garçon ont été atteints par les violations de droits dans la région, soit 13,5% des violations enregistrées. Il s'agit d'atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique (12 femmes, 1 fille et 1 garçon) et des violences sexuelles liées au conflit (1 fille).

Les présumés auteurs des violations de droits humains sont constitués à 56,5% de personnes armées non identifiées, 29,5% d'individus, 10,5% de civils et 3,5% de la AAA Katiba.



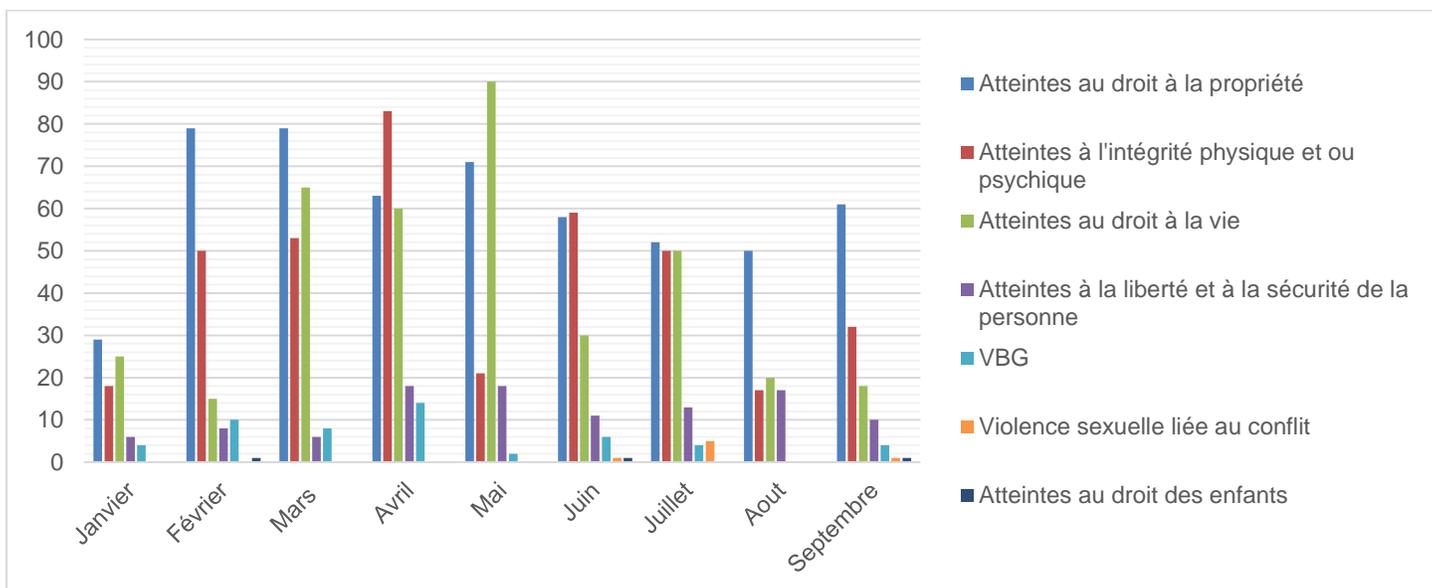
Une augmentation notable des incidents a été constatée dans les régions de Tombouctou et de Gao, qui enregistrent des types de violations de droits humains similaires (extorsions et vols commis sur les axes routiers et en agglomération). La criminalité et le banditisme constatés ont pour conséquence la restriction des libertés de mouvement des populations civiles et le ralentissement des activités économiques, foraines et champêtres.

III. Tendances des incidents de protection de janvier à septembre 2019



Le graphique ci-dessus nous indique une augmentation du nombre d'incidents de protection par rapport au mois précédent. Cette augmentation est constatée surtout dans les régions de Tombouctou et de Gao, à cause de l'intensification du banditisme, de l'activisme des groupes extrémistes identifiés dans certaines localités de la région de Tombouctou et des tensions sociales ayant marqué le mois dans le nord. Par ailleurs, l'accalmie constatée depuis juin étant saisonnière et liée à l'hivernage, la pluie ralentissant toutes les activités, il est fort possible que les incidents continuent d'augmenter au mois d'octobre.

IV. Comparaison des typologies d'incidents de janvier à septembre 2019



A la lecture du graphique, on constate que comme le mois précédent, les atteintes au droit à la propriété (extorsion et vol) sont les plus enregistrées, avec 48% du nombre total des cas. 83,5% de ces violations ont été collectées dans les régions de Tombouctou et de Gao. Les atteintes à l'intégrité physique et/ou psychique

(principalement des coups et blessures ainsi que des menaces) sont en hausse, tandis que les atteintes à la liberté et à la sécurité de la personnes (principalement des enlèvements) observent une baisse.

V. Activités de sensibilisation

51 séances de sensibilisations ont été réalisées dans les régions de Tombouctou (24), Mopti (19) et Gao (10) dont 20 sur les VBG, 29 sur la cohésion sociale et 2 sur les droits humains.

Ces séances de sensibilisation ont touché au total 867 personnes dont 439 hommes et 428 femmes réparties comme suit :

- 354 personnes sur la cohésion sociale ;
- 478 personnes sur les VBG ;
- 35 personnes sur les droits humains.

VI. Références

4 enfants (3 filles et 1 garçon) victimes d'EEL ont bénéficié de référencement vers les acteurs de prise en charge dans la région de Mopti.

Régions	Nombre de personnes	Acteurs sollicités pour la prise en charge	Réponses sollicitées	Statut
Mopti	3 filles (2 filles de 17 ans et 1 fille de 2 ans) et 1 garçon (10 mois)	ONG COOPI	Assistance médicale	Prise en charge effective

VII. Recommandations

Recommandations	Acteurs concernés
Renforcer les activités de sensibilisation pour la cohésion sociale et sur les droits humains dans les régions du centre (Mopti et Ségou).	Etat et acteurs dans le domaine (Search for Common Ground, OXFAM, AMSS, ...)
Poursuivre la mise en œuvre d'activités de relance économique à l'endroit des jeunes et des femmes dans les régions du nord et du centre.	Organisations œuvrant dans le domaine (PNUD, OIM, OXFAM, AEN, Secours Islamique, ...)
Continuer la formation des leaders religieux pour la prévention de l'extrémisme violent dans les régions du centre et du nord.	Organisations œuvrant dans le domaine (Mercy Corps, Accès)
Poursuivre la lutte contre la prolifération des armes légères et de guerre ainsi que des engins explosifs improvisés dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires (MINUSMA, Barkhane); GT LHAM (UNMAS et partenaires)
Continuer la sensibilisation/éducation des populations sur les risques liés aux REG et EEL dans les régions du nord et du centre.	GT LHAM (UNMAS, MAG, DCA, HI, AJDM, ...)
Poursuivre les actions de recherche et de sanction contre les présumés auteurs de violations de droits humains dans les régions du nord et du centre.	Etat et partenaires MINUSMA (droits de l'homme)
Poursuivre la sensibilisation des groupes extrémistes et d'autodéfenses au respect des textes de droit en matière de conflit et à la protection des femmes et des enfants.	Acteurs dans le domaine (Geneva Call, Diakonia, ...)

Continuer le renforcement de la présence des FAMas dans tous les cercles de la région de Mopti et le désarmement des groupes d'autodéfenses dans ladite région.	Etat et ses partenaires (MINUSMA et Barkhane)
Renforcer les patrouilles sur les axes routiers dans les régions du nord et du centre.	Etat et ses partenaires (Police et Gendarmerie)

VIII. Conclusion

L'environnement sécuritaire et de protection dans les régions du nord et du centre est toujours instable, avec une situation de protection moins bonne qu'au mois précédent. De nombreux facteurs contribuent à sa détérioration dont les conflits intercommunautaires au centre du pays, le développement de l'extrémisme violent, la circulation des armes légères et de guerre, le chômage des jeunes et les troubles sociaux menant à des manifestations.

Ces facteurs sont à l'origine des incidents de protection rapportés par les moniteurs au travers des rapport flash (dont la carte est annexée ci-dessous) et de l'outil de collecte des incidents. Pour ce mois de septembre, le nombre des incidents collectés a connu une hausse de 23 cas par rapport au mois d'août. Le nombre d'enfants atteints par certaines catégories d'incidents, notamment les atteintes au droit à la vie (Mopti) et les violences sexuelles liées au conflit (Tombouctou), doit susciter une attention particulière de la part des acteurs dans ce domaine. Ceci s'ajoute aux attaques d'école relevées dans les rapports flash.

Il s'avère nécessaire de mettre en œuvre les recommandations formulées, qui passent par des mesures de sécurisation, de relance économique, de reconstruction des tissus sociaux, d'information et de formation sur les droits humains. Ces mesures permettront aux populations civiles vivant dans ces zones d'aspirer à un meilleur environnement protecteur.

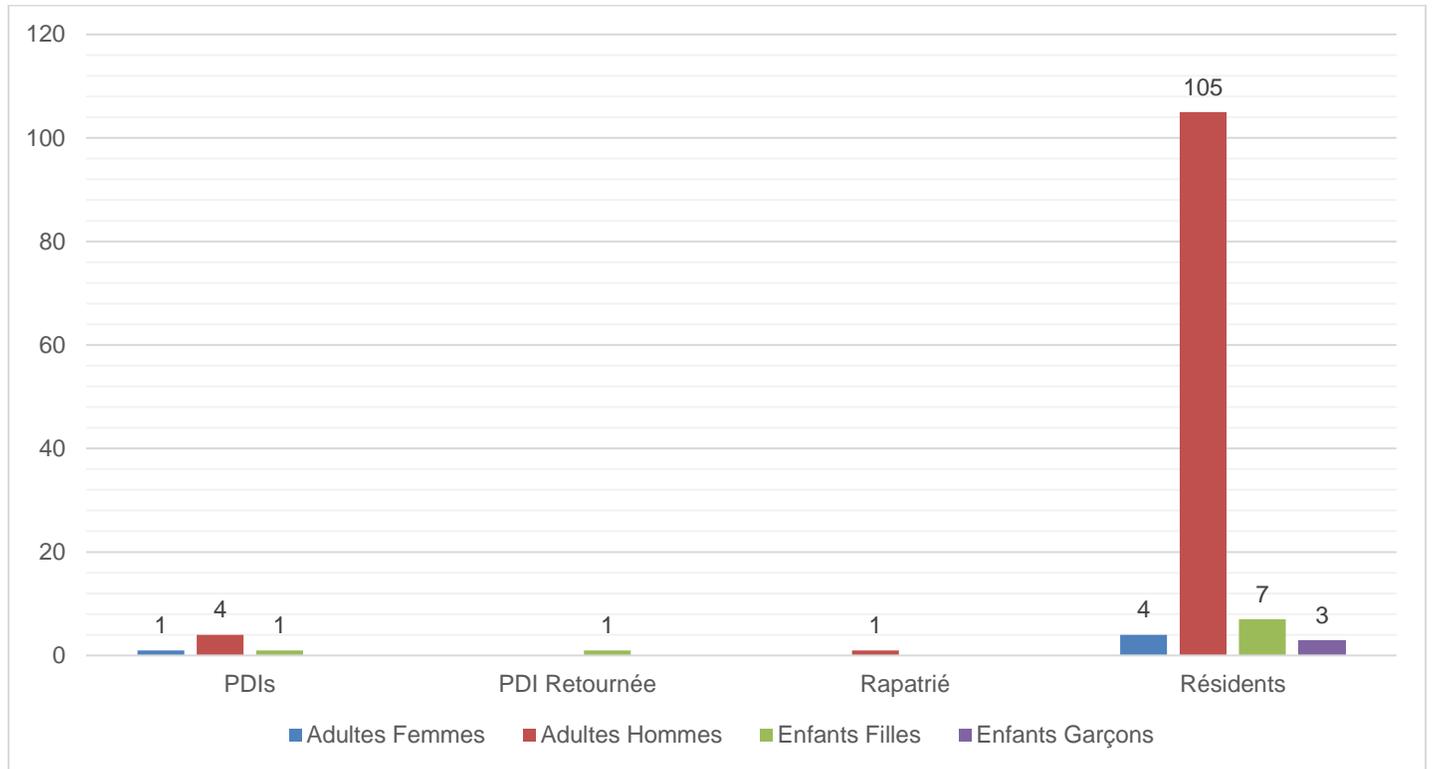
IX. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Régions	Cercles	Communes	Catégories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total
					F	H	F	G	
Gao	Ansongo	Ansongo	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
			Atteintes au droit des enfants	Attaques/occupation contre les écoles et les hôpitaux par les forces armées et groupes armées		1			1
		Talataye	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
			Ansongo Total			6			6
	Bourem	Bamba	Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Bourem	Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1
		Temera	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
	Bourem Total			1	4			5	
	Gao	Anchawadi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
			Atteintes au droit à la propriété	Vol		2			2
		Gabero	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2		1	3
		Gao	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
			Violence sexuelle liée au conflit	Viol			1		1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2
		Gounzoureye	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
			Atteintes au droit à la propriété	Vol		3			3
		N tilit	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures			1		1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
		Soni Ali Ber	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Taxes illégales		1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		2			2
Gao Total			1	22	2	1	26		
Gao Total			2	32	2	1	37		
Mopti	Bandiagara	Doucoumbo	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		3			3
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
	Bandiagara Total				4			4	
	Bankass	Bankass	Atteintes au droit à la vie	Assassinat			1		1
	Bankass Total						1	1	
	Djenne	Derary	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1
	Djenne Total				3			3	
	Douentza	Dallah	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1	6	3	1	11
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
			Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Menace		1			1
			Atteintes au droit à la propriété	Incendie volontaire		1			1
Atteintes au droit à la propriété			Extorsion		1			1	
Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne			Enlèvement		1			1	
Atteintes au droit à la propriété			Extorsion		2			2	
Atteintes au droit à la vie	Assassinat		2			2			

Mopti Total	Koubel Wel Koundia Mondoro	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1		
		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		2			2		
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1		
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		5			5		
	Douentza Total				1	24	3	1	29	
	Koro	Dinangourou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
		Yoro	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
	Koro Total					3			3	
	Mopti	Mopti Sio	Autres formes de VBG	Agression sexuelle			1		1	
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
	Mopti Total					2	1		3	
	Tenenkoun	Diaka	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		3			3	
	Tenenkoun Total					3			3	
	Youwarou	N dodjiga	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
				Menace		3			3	
		Youwarou	Autres formes de VBG	Agression sexuelle			1		1	
	Youwarou Total					4	1		5	
	Mopti Total				1	43	5	2	51	
	Tombouctou	Dire	Dangha Dire	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3		3	
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1		1	
		Dire Total					4		4	
		Goundam	Douekire Gargando Goundam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		5			5
				Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
				VGB selon le code pénal malien	Viol			1		1
			Tele	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures	1				1
			Tonka	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
		Atteintes au droit à la propriété		Extorsion		4			4	
				Atteintes au droit à la vie	Meurtre		1			1
		Goundam Total				1	13	1		15
		Gourma-Rh.	Gossi	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1
				Vol		1			1	
Ouinerden Rharous Serere			Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1	
			Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1		
Gourma-Rharous Total					5			5		
Niafounke		Lere	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1	
			Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement		1			1	
			Atteintes au droit à la propriété	Vol		1			1	
Niafounke Total					3			3		
Tombouctou		Alafia Bourem Inaly Salam	Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		1			1	
	Atteintes au droit à la propriété		Extorsion		1			1		
	Atteintes au droit à la propriété		Vol		1			1		
	Atteintes au droit à la vie		Assassinat		1			1		
	Tombouctou	Violence sexuelle liée au conflit	Viol			1		1		
		Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Coups et blessures		1			1		
		Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Enlèvement	1	1			2		
		Atteintes au droit à la propriété	Extorsion		3			3		
	Atteintes au droit à la vie	Assassinat		1			1			
Tombouctou Total				1	10	1		12		
Tombouctou Total				2	35	2	3	39		
Grand Total				5	110	9	3	127		

Annexe 3 : Statistiques des victimes de violations de droits humains par statut et tranche d'âge



Annexe 4 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits humains

